

### Etudiants admis via Parcousup:

Pour votre inscription à l'Université Marie et Louis Pasteur /UFR Santé vous devez :

**A compter du 4 juillet 2025 (date limite le 30 août) :**

- Vous rendre sur le site de l'UFR Santé : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>
- Cliquez sur la Notice N°1 "Etudiants admis via Parcoursup - Formation IDE"
- Réalisez impérativement toutes les étapes administratives (1 à 5)

### Etudiants en Formation Continue- Reprise d'études :

Pour votre inscription à l'Université Marie et Louis Pasteur /UFR Santé vous devez :

**- Du 1er juin au 20 juillet 2025 :**

Vous devez créer votre compte sur E-Candidat : <https://admission.univ-fcomte.fr/11-ecandidat.php>

\* Cliquez sur : "Pour commencer vous devez créer 1 compte sur E-Candidat"

\* Dans la rubrique : "Je ne suis pas étudiant à l'Université" cliquez sur "Créer un compte", suivez les instructions et constituez votre dossier

\* Pour candidater : vous devez sélectionner :

> UFR SANTE - Sciences de la Santé

> Prépa Paramédicale Crous Niv Lic **si vous entrez en 1ère année**

OU > Prépa Paramédicale Hors Crous Niv Lic **si vous entrez directement en 2ème année**

> Sélectionnez votre lieu de formation

\* Une fois votre demande d'admission validée, vous recevrez une notification vous informant que votre admission est acceptée.

**Vous devez confirmer votre candidature en retour sans quoi vous ne pourrez pas vous inscrire et passer à l'étape suivant.**

**- Dès le lendemain de votre confirmation :**

- Vous rendre sur le site de l'UFR Santé : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>

- Consultez la Notice 2 "Etudiant en formation continue- Formation IDE" qui vous guidera dans les étapes d'inscription."

- Réalisez impérativement toutes les étapes administratives (1 à 5)

## **Etudiants en Mutation / Transfert d'une autre région :**

Pour votre inscription à l'Université Marie et Louis Pasteur /UFR Santé vous devez :

**Du 4 juillet au 30 août 2025 :**

- Vous rendre sur le site de l'UFR Santé : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>
- Cliquez sur la Notice **N°3 "Etudiants en mutation / transfert d'une autre région - Formation IDE"**
- Réalisez impérativement toutes les étapes administratives (1 à 6)

## **Etudiants en Réinscription :**

Pour votre inscription à l'Université Marie et Louis Pasteur /UFR Santé vous devez :

**Du 18 juillet au 30 août 2025 :**

- Vous rendre sur le site de l'UFR Santé : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>
- Cliquez sur la Notice **N°4 "Etudiants en Réinscription"**
- Réalisez impérativement toutes les étapes administratives (1 à 5)

## **Pour les problèmes d'inscription en ligne :**

Pour votre inscription à l'Université Marie et Louis Pasteur /UFR Santé vous devez :

**Du 4 juillet au 30 août 2025 :**

- Vous rendre sur le site de l'UFR Santé : <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/sciences-infirmieres-18430.html>
- Cliquez sur la Notice **N°5 "Problème d'inscription en ligne - Formation IDE"**
- Réalisez impérativement toutes les étapes administratives (1 à 6)